



Honoraires de syndic

Par **MPPL**, le **30/08/2025 à 11:47**

Bonjour,

Tous les ans les honoraires du syndic de copropriété augmentent

Peut on négocier ?

D avance merci

Cordialement

Par **youris**, le **30/08/2025 à 12:01**

bonjour,

c'est l'A.G. qui vote le contrat de syndic en principe selon le modèle prévu par le décret 2015-342 qui a été modifié à plusieurs reprises.

lorsque vous recevez l'ordre du jour de votre prochaine A.G., la rémunération du syndic apparaît sur le futur contrat de syndic, vous votez pour ou vous votez contre

vous pouvez prospectez pour trouver un syndic moins cher.

qu'en pense votre conseil syndical ?

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **30/08/2025 à 14:05**

Bonjour

Etes vous présent à l'AG?

Si oui, avez vous essayé de négocier avec le syndic?

Par **Yapasdequoi**, le **30/08/2025** à **14:09**

Bonjour,

Si le contrat est conclu pour plusieurs années, il contient une clause d'indexation qui s'applique, et il n'est pas possible de renégocier.

Lorsque le contrat arrive à échéance, l'AG doit voter pour le nouveau contrat et c'est avant l'AG qu'il faut négocier et surtout mettre en concurrence pour trouver le meilleur rapport qualité/prix.